



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE ENTENTE DE PRINCIPE EST INTERVENUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Sainte-Julie, le 7 novembre 2011 – Une entente de principe est intervenue le 6 novembre dernier entre l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPO) et le Gouvernement du Québec pour le contrat de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015.

Suite au refus de l'entente de principe présentée en août dernier, l'APPO est retournée à la table de négociation avec comme principal objectif de faire des gains sur les dossiers qui réfèrent à la relève alternative (patrouille solo), à la rémunération ainsi qu'au nouveau régime de négociation. Le Président de l'APPO, M. Pierre Veilleux, a déclaré que cette entente de principe « offre aux membres de l'Association des gains importants tant au point de vue de la rémunération qu'à celui des conditions de travail. Cette entente de principe propose des avancées significatives si on la compare avec ce qui a été négocié avec la Sûreté du Québec depuis les vingt dernières années, et nous pouvons en être fiers ».

M. Veilleux a tenu à préciser les principaux points sur lesquels l'APPO a obtenu des gains par rapport à l'entente de principe présentée l'été dernier. « Après quelques semaines de négociation, l'Association a réussi à convaincre l'employeur d'abroger le projet de relève alternative sans impact sur la rémunération négociée lors de la première entente de principe signée le 12 juillet dernier. De plus, et après certains aménagements, l'Association a été en mesure d'obtenir une bonification de la rémunération des policières et policiers qu'elle représente tout en obtenant l'engagement du gouvernement à travailler à la mise en place d'un nouveau régime de négociation à la Sûreté du Québec. Un régime qui prendra notamment comme base de négociation les écarts qui séparent la Sûreté du Québec à d'autres corps policiers québécois et canadiens ».

Les représentants de l'APPO entameront le 14 novembre prochain une tournée visant à présenter cette entente de principe aux policières et policiers partout au Québec. Le résultat du vote portant sur cette entente sera connu le 30 novembre 2011.

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est le plus important syndicat policier au Québec avec près de 5 200 membres.

-30-

Renseignements : Laurent Arel – 514 823-8474 – laurent.arel@gmail.com
Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec